

DECISION DU MAIRE n° 2013 - 39

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

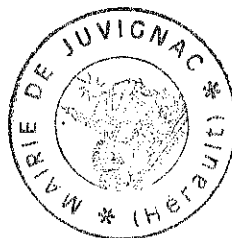
Considérant le besoin de faire appel à une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction de vestiaires des terrains de sport à la Zac des Constellations

DECIDE

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché « mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction des vestiaires des terrains de sports », conformément aux articles 28 et 74 du code des marchés publics, avec le Cabinet Pierre TOURRE, mandataire, et son équipe BET Structure 2000, BET Fluide DURAND, Economiste ARCHE MED.

Ce contrat est conclu pour un forfait de rémunération de 69 300 euros H.T. dont O.P.C.

Fait à Juvignac, le 14 octobre 2013



Pour Le Maire,
L'Adjointe déléguée

Evelyne LABORDE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24 10 2013
et publication
le 25 10 2013

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la construction des vestiaires des terrains de sports

Date de transmission de 24/10/2013

l'acte :

Date de réception de 25/10/2013

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2013-39 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20131014-2013-39-AU

Date de décision : 14/10/2013

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux marchés publics et aux accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants

